

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 mars 2023

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°17

CADRE DE VIE

**- Vidéoprotection
- Protocole d'accord
transactionnel avec la
société INEO INFRACOM
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 27 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Vanessa BARBANT, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Maryvonne LOUGHRAIEB

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Sophie ROTKOPF à Mme Clotilde ROBIN, M. Fabien LAMBERT à Mme Corinne TRONCY, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Hélène LAPALUS à Mme Catherine BRUN, Mme Virginie BERNIER à Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Jade PETIT à M. Edmond BOURGEON, M. Mahdi NOUIBAT à M. Christian DORANGE, Mme Vickie REDEUILH à Mme Vanessa BARBANT, M. Alexandre GRANGE à M. Gilles PASSOT, M. Estéban PIAT à Mme Sabine VERMOREL, M. Denis VANHECKE à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230309-09MARSN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

M. Lucien MURZI, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Roanne a attribué le 23 mai 2019 le marché de maintenance du système de vidéoprotection à la société INEO INFRACOM et ce pour une durée de 4 ans, de 2019 à 2023.

En 2022 des dysfonctionnements sont survenus dans cette maintenance, pour lesquels des réparations n'ont pas été effectuées dans les délais contractuels prévus, engendrant des pénalités.

Au total, le montant de ces pénalités s'élève à 104 669,31 € T.T.C..

Pour sa part la société INEO INFRACOM a contesté l'application de ces pénalités au motif que la Ville de Roanne n'avait pas passé commande de la maintenance en 2022, contrairement aux années antérieures.

Le montant de cette maintenance se chiffre pour 2022 à 96 783,44 € H.T..

La Ville de Roanne et la société INEO INFRACOM se sont rapprochées afin de mettre fin, amiablement à ces contestations réciproques.

En ce sens, un protocole d'accord transactionnel a pu aboutir, chaque partie renonçant, pour la Ville de Roanne à l'application des pénalités et pour la société INEO INFRACOM au paiement de la maintenance pour 2022.

C'est la raison pour laquelle, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le protocole d'accord transactionnel à intervenir avec la société INEO INFRACOM ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant à le signer ;
- dire que les dépenses et recettes seront réglées et encaissées sur le budget de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

ROANNE, le **15 MARS 2023**

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Maryvonne LOUGHRAIEB

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230309-09MARSN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023